

**Luc Mercury**  
**11, impasse vercors**  
**84000 Avignon**

**Charly ANDREOTA**  
**4, rue du portail Matheron**  
**84000 Avignon**

## QUITTANCE DE LOYER

Délivrée le 05/10/2015  
Période du 01/10/2015 au 31/10/2015

<b>Bien</b>	
Type :	Studio
Adresse :	4, rue du portail Matheron 84000 Avignon

<b>Locataire</b>	
Nom :	Charly ANDREOTA
Adresse :	4, rue du portail Matheron 84000 Avignon

<b>Locaux ou opération</b>	<b>Montant</b>
Loyer	300.00
Provisions sur charges	30.00
<b>Total</b>	<b>330.00</b>

Dont quittance, sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées. **En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait une indemnité d'occupation des lieux et ne saurait être considérée comme un titre de location.**

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être données pour acomptes versés, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.



**Luc Mercury**  
**11, impasse vercors**  
**84000 Avignon**

**Charly ANDREOTA**  
**4, rue du portail Matheron**  
**84000 Avignon**

## QUITTANCE DE LOYER

Délivrée le 05/09/2015  
Période du 01/09/2015 au 30/09/2015

<b>Bien</b>	
Type :	Studio
Adresse :	4, rue du portail Matheron 84000 Avignon

<b>Locataire</b>	
Nom :	Charly ANDREOTA
Adresse :	4, rue du portail Matheron 84000 Avignon

<b>Locaux ou opération</b>	<b>Montant</b>
Loyer	300.00
Provisions sur charges	30.00
<b>Total</b>	<b>330.00</b>

Dont quittance, sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées. **En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait une indemnité d'occupation des lieux et ne saurait être considérée comme un titre de location.**

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être données pour acomptes versés, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

